

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



CONVOCATION

Mardi 12 décembre 2017 / 20h15 / Grande salle de Bavois

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017
3. Communications de la Municipalité / du bureau
4. Budget 2018
5. Propositions individuelles
6. Divers

Extrait de l'article 49 du règlement du Conseil communal de Bavois :

Chaque membre du conseil est tenu de se rendre à l'assemblée lorsqu'il est régulièrement convoqué. Les membres du conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, peuvent être frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale.

Bavois, le 6 décembre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Norbert Oulevay', written over a horizontal line.

Norbert Oulevay
Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Karlen', written in a cursive style.

Arianna Karlen
Secrétaire